

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 24 janvier 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 24 janvier 2018 à compter de 20h00 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Dave Robichaud (représentant Causapscal)
M. Bruno Côté (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Guillaume Viel, directeur du service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-001 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 20h00.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2018-002 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 13 décembre 2017
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Règlement 2017-09 modifiant le SAR - Consultation
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours - Règlement 2017-12 relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui – Adoption
7. Fournisseur de services en Téléphonie IP et Internet – Résultat de l'appel d'offres et adjudication du contrat
8. Entretien de la Route Verte
 - 8.1. Réclamation de la subvention 2017
 - 8.2. Demande de subvention 2018
9. Communication du service de développement
 - 9.1. Demande au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pour la mise en place d'un groupe tactique d'intervention (GTI) pour la MRC de La Matapédia
 - 9.2. MADA – Formation d'un comité de pilotage et désignation d'un responsable du dossier des aînés à la MRC
10. Partage des contributions volontaires - Parc éolien Vent du Kempt
11. Partage des distributions 2017 provenant de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent
12. Forum des communautés forestières – Appui à la déclaration commune
13. Corporation de gestion du parc régional de Val-d'Irène - Addenda N° 2 au mandat de gestion
14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets
 - 16.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 7 février 2018 à 19h30
 - 16.2. Banquet de la MRC – 10 février 2018, 18h, polyvalente de Causapscal
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Résolution CM 2018-003 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. André Fournier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Règlement 2017-09 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Consultation

Monsieur Bertin Denis, urbaniste, rappelle que lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2017-09 visant la modification de son schéma d'aménagement. Les modifications proposées au schéma d'aménagement sont les suivantes :

1. **Agrandissement du périmètre d'urbanisation de Sayabec:**
Agrandir le périmètre d'urbanisation de Sayabec pour inclure un projet immobilier prévu à l'est de la route de Sainte-Paule entre ladite route et le lac Matapédia.
2. **Redéfinition de l'usage «Villégiature» au schéma :**
Usage villégiature : Tout bâtiment ou toute utilisation du sol (à l'exclusion des roulottes et autres véhicules de caravaning) utilisé de façon permanente ou saisonnière, à des fins privée, communautaire ou commerciale, comprenant une ou plusieurs unités d'habitation et qui offre certains attraits de villégiature.
3. **Dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable:**
Demander au MAMOT une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin d'implanter une prise d'eau municipale dans la zone inondable de Sainte-Florence.
4. **Prévision d'une expertise professionnelle pour déterminer certaines limites des zones inondables :**
Lors d'une demande de permis de construction à l'intérieur ou à proximité d'un secteur à risque d'inondation établi par une cartographie « maison », exiger un relevé d'arpentage préparé par un arpenteur-géomètre pour établir avec exactitude la limite du secteur inondable.
5. **Modification des dispositions dans les zones soumises à des mouvements de sol :**
Déterminer le pourcentage de pente et la hauteur de talus où la construction sera interdite et lever l'interdiction de construire pour certains bâtiments accessoires.
6. **Modification administrative :**
Modifier des références à des numéros d'articles erronés.
7. **Modification d'une cartographie d'un secteur à risque d'inondation :**
Modifier la cartographie d'un secteur à risque d'inondation de la rivière Matapédia suite au relevé d'arpentage des cotes de crues réalisé suite aux inondations de 2017.

Aucun commentaire ou question ne sont adressés par l'assistance.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Règlement 2017-12 relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui – Adoption

Résolution CM 2018-004 concernant l'adoption du règlement 2017-02 relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le règlement 2017-12, relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un terrain et la construction de la caserne incendie d'Amqui soit adopté.

Adoptée.

7. FOURNISSEUR DE SERVICES EN TÉLÉPHONIE IP ET INTERNET – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATION DU CONTRAT

Monsieur Mario Lavoie informe le conseil du résultat de l'appel d'offres pour le choix du fournisseur de services pour la téléphonie IP et le lien Internet de la MRC dans le cadre de la relocalisation de la MRC dans le futur centre administratif. À la fin 2013, la MRC a remplacé son système téléphonique traditionnel vers la téléphonie IP, ce qui lui a permis de réaliser des

économies importantes; cette technologie permet aux municipalités de se brancher au système de la MRC et de réaliser à leur tour des économies substantielles sur leurs coûts de services téléphoniques.

La fin du contrat concernant ces services, qui prend fin en 2019, et la relocalisation dans le nouveau centre administratif, incite la MRC à analyser différentes alternatives. Le comité administratif a ainsi convenu de procéder à un appel d'offres sur invitation. Toutefois, aucune soumission n'a été déposée à la date limite fixée le 22 janvier 2018, 13h30. La MRC n'a pas l'obligation de changer de fournisseur à ce moment-ci; la relocalisation dans le nouveau centre administratif peut se faire avec le fournisseur actuel et la MRC peut continuer jusqu'à la fin du contrat actuel (octobre 2019); pour le lien internet, le RISK avec les commissions scolaires demeure disponible. La MRC évaluera les alternatives possibles au moment de renouveler les contrats.

8. ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

8.1 Réclamation de la subvention 2017

Résolution CM 2018-005 concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2017

- Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;
- Considérant que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2017, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 133 823,77 \$;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du dossier de la Route verte;
- Considérant qu'un premier versement de 15 915,00 \$, équivalant à 50 % de l'aide financière de 31 830,00 \$ accordée dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » pour l'année financière 2017-2018, a déjà été versé à la MRC de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte réalisé au cours de l'année 2017 et de déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une demande de versement du solde de 15 915,00 \$ à recevoir dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte relativement à l'année financière 2017-2018.

Adoptée.

8.2 Demande de subvention 2018

Résolution CM 2018-006 concernant une demande de financement auprès du MTMDÉT - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2018

- Considérant qu'au cours de l'année 2018, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 64 560,00 \$;
- Considérant que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 50,2 kilomètres;
- Considérant que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal;
- Considérant que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;
- Considérant l'existence du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50 % des coûts admissibles audit programme;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports au niveau du dossier de la Route verte;

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. André Fournier, il est résolu à l'unanimité de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 32 280,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » au niveau de l'année financière 2018-2019, et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2018, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Demande au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pour la mise en place d'un groupe tactique d'intervention (GTI) pour la MRC de La Matapédia

Résolution CM 2018-007 concernant le dépôt d'une demande de mise en place d'un Groupe tactique d'intervention pour la MRC de La Matapédia auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

- Considérant que les statistiques de notre région, la situation socio-économique et les enjeux majeurs que nous avons à affronter justifient la création d'un Groupe tactique d'intervention (GTI) sur notre territoire;
- Considérant que les entrepreneurs matapédiens ont toujours fait preuve de dynamisme et d'innovation;
- Considérant que le territoire de La Matapédia a un historique de prise en main et de développement concerté;
- Considérant qu'il existe déjà trois (3) MRC au Québec qui bénéficient de cet encadrement (Charlevoix, Pontiac et Maria-Chapdeleine);
- Considérant que le territoire matapédien a besoin d'un appui supplémentaire pour soutenir le développement et la diversification de son économie;
- Considérant que le GTI prévoit un accompagnement plus spécifique avec Investissement Québec dans l'orientation des actions de démarchage hors Québec et Canada;
- Considérant que nous avons déjà rencontré la direction régionale du MESI afin d'exposer notre désir de mettre en place un GTI sur notre territoire;
- Considérant que le MESI régional doit recevoir un mandat officiel de la ministre afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un tel processus;
- Considérant que la mise en place d'un GTI est une décision purement politique.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. dépose une demande officielle à Mme Dominique Anglade, vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, ministre responsable de la Stratégie numérique et députée de Saint-Henri–Sainte-Anne pour l'attribution d'un mandat au MESI régional afin de mettre en place un «*Groupe tactique d'intervention*» sur le territoire de la MRC de La Matapédia et;
2. transmette à M. Jean D'Amours, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, ainsi qu'à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et leader parlementaire de l'opposition officielle une copie de la présente résolution.

Adoptée.

9.2 MADA – Formation d'un comité de pilotage et désignation d'un responsable du dossier des aînés à la MRC

Résolution CM 2018-008 concernant la formation d'un comité de pilotage et désignation d'un responsable du dossier aînés à la MRC

- Considérant que la MRC a débuté la mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) regroupant 9 municipalités et la MRC de La Matapédia;
- Considérant que la convention d'aide avec le ministère stipule que la MRC doit autoriser la création et la mise en place d'un comité de pilotage MADA qui aura notamment à procéder à la mise à jour de la politique des aînés de la MRC et de son plan d'action MADA;
- Considérant que la Table Vieillir en santé a réalisé ce mandat lors de la mise en place de la politique et du plan d'action aînés en 2012-2013 et a manifesté son intérêt à participer activement à la mise à jour de la politique et du plan d'action;
- Considérant que la Table a décidé de désigner un comité constitutif composé d'au moins trois membres représentatifs du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté et qu'un siège pour un élu responsable du dossier «*Aînés*» de la MRC soit également réservé;

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. d'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA qui procédera à la mise à jour de la politique des aînés de la MRC et de son plan d'action MADA. Le comité de pilotage de la démarche MADA sera un lieu de concertation, de collaboration et de décisions entre représentants qui veilleront aux intérêts des aînés de la municipalité à travers la mise à jour de la politique des aînés et de son plan d'action MADA;

2. que le comité de pilotage, sous la coordination de la Table Vieillir en santé, soit formée des représentants suivants :

- Chantale Lavoie (préfet)
- Stéphane Pineault (représentant de la MRC - Développement)
- Alexis D'Aoust-Tremblay (responsable de la Table Vieillir en santé)
- Geneviève Laroche (représentante du secteur public)
- Céline Raymond (représentante du secteur communautaire - COSMOSS)
- Jean-Yves Fournier (représentant du secteur communautaire – Maison des familles)
- Daniel Aspirot (représentant du secteur privé – résidence Manoir des Pignons)
- Jean-Yves Dionne (représentant des aînés – Table de concertation des aînés du BSL)
- Hélène D'Aoust (représentante des aînés)
- Bertrand Martel (représentant des aînés)
- Virginie Beaudin-Houle (chargée de projet)

3. que Madame Chantale Lavoie soit désignée comme élue responsable du dossier « Aînés » pour la MRC.

Adoptée.

10. PARTAGE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES - PARC ÉOLIEN VENTS DU KEMPT

Résolution CM 2018-009 concernant le partage des contributions volontaires 2017 – Parc éolien Vents du Kempt

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu d'autoriser le versement des montants correspondants au partage des contributions volontaires perçues par la MRC de La Matapédia pour les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 628,24 \$ chacune, sauf la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie, qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

11. PARTAGE DES DISTRIBUTIONS 2017 PROVENANT DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2018-010 concernant les affectations et partage des distributions 2017 provenant de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. d'approuver les affectations des sommes perçues en 2017 par la MRC provenant de la Régie de l'Énergie du Bas-St-Laurent pour l'exploitation du parc éolien Roncevaux comme suit :

Frais de gestion MRC :	2 000 \$
Mise de fonds FLS :	58 000 \$
Fonds de prévoyance (25%)	30 000 \$
Distribution aux municipalités :	90 000 \$
Total :	180 000 \$

2. de distribuer aux municipalités participantes la somme de 90 000 \$ selon les modalités des règlements N° 2013-06, 2013-12 et 2014-01 comme suit :

Municipalité	Montant
Ste-Marguerite-Marie	812 \$
Ste-Florence	1 344 \$
Albertville	1 540 \$
St-Léon-le-Grand	4 053 \$
Lac-Humqui	2 223 \$
Ste-Irène	2 824 \$
Lac-au-Saumon	5 458 \$
St-Alexandre-des-Lacs	1 153 \$
St-Tharcisius	1 825 \$
St-Vianney	1 957 \$
Val-Brillant	5 310 \$
Sayabec	10 832 \$
St-Cléophas	- \$
St-Moïse	2 324 \$
St-Noël	1 286 \$
St-Damase	2 041 \$
TNO	- \$
Causapscal	9 594 \$
Amqui	35 425 \$
TOTAL :	90 000 \$

Adoptée.

12. FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES – APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE

Résolution CM 2018-011 concernant un appui à la déclaration commune – Forum des communautés forestières

- Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;
- Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;
- Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;
2. de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
3. de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée.

13. CORPORATION DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE - ADDENDA NO 2 AU MANDAT DE GESTION

Résolution CM 2018-012 concernant l'addenda no 2 au mandat de gestion - Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'approuver l'addenda no 2 au mandat de gestion pour l'opération du Parc régional de Val-d'Irène liant la MRC de La Matapédia et la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète à signer l'addenda no 2 pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2018-01-15 : Club de golf le Revermont;
- 2017-12-20 : M. Fabrice Gagnon, Direction de l'organisation et des pratiques policières, ministère de la Sécurité publique. Un projet de résolution sera déposé à la séance de février en lien avec la hausse de la tarification des services de la Sûreté du Québec.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1 Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 7 février 2018 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail mercredi le 7 février à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

16.2 Banquet de la MRC – 10 février 2018, 18h, polyvalente de Causapsca

Mme Chantale Lavoie informe les membres du conseil que le banquet de la MRC se tiendra samedi le 10 février à la polyvalente de Causapsca.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-013 concernant la levée de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h17.

Adoptée.